

FRANSYLVA LOIRE / S'il fallait retenir un mot de l'assemblée générale de Fransylva Loire, qui se tenait en fin de semaine dernière à Marcilly-le-Chatel, ce serait « communiquer ». Les propriétaires forestiers prennent à bras le corps de nouveaux enjeux, où la communication tient une place de choix.

Les propriétaires forestiers face à de nouveaux enjeux

Le président de Fransylva Loire, Jacques-Régis Descours, n'y est pas allé par quatre chemins. Dès ses premiers mots, au début de l'assemblée générale de la structure regroupant les propriétaires forestiers du département, vendredi 2 juin à Marcilly-le-Chatel, il annonçait : « *Nous avons besoin de communiquer. Il y a dix ou quinze ans, le monde de la forêt n'était pas face à ce besoin.* » Il identifiait plusieurs interlocuteurs : le grand public, les élus, les chasseurs, mais aussi les gendarmes ou encore les pompiers.

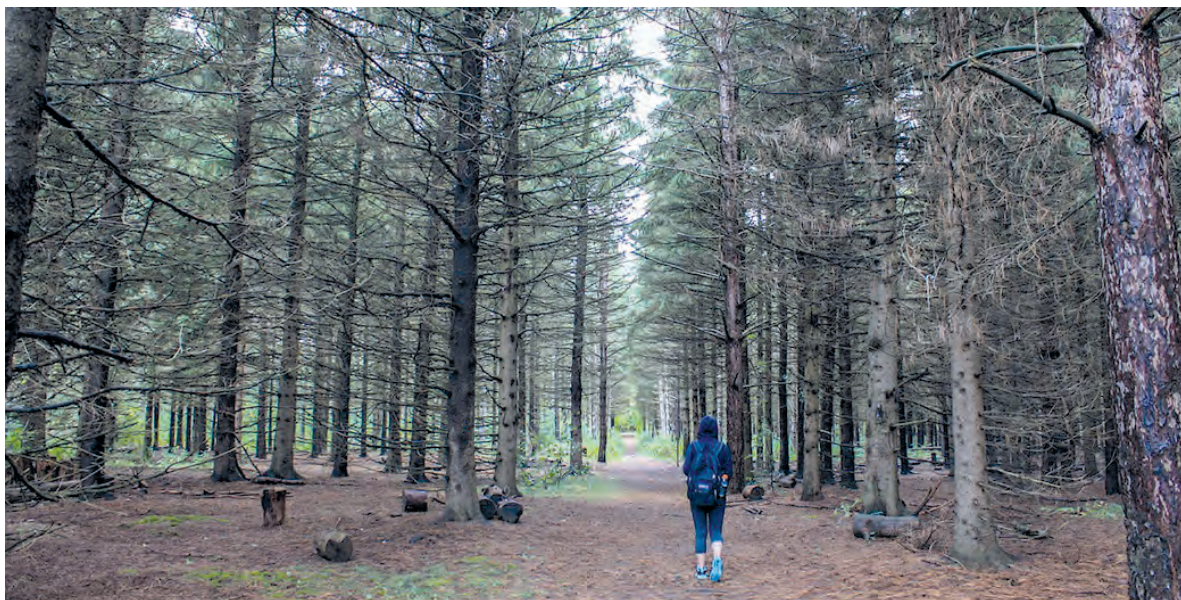
« *Le grand public se pose des questions. Il a tendance à considérer que la forêt est un domaine public où il est possible de se promener librement* », poursuivait le président. Les domaines de l'ONF (Office national des forêts) sont effectivement publics, mais « *ils concernent uniquement 4 % de la surface forestière de la Loire* ». Effectivement, dans notre département, « *96 % de la forêt est privée. Ce qui ne nous empêche pas de bien nous entendre avec l'ONF...* »

Robert Vallat, en charge de la communication au sein de Fransylva Loire, abordait les actions récemment conduites par l'association, en particulier la réalisation de vidéos (à retrouver sur www.fransylva.fr, onglet Qui sommes-nous ? / Syndicats en région). « *L'objectif est de nous faire connaître et d'assurer le lien avec la société et les élus.* » Il est également revenu sur les panneaux en cours d'installation dans les massifs forestiers pour présenter aux promeneurs dans quel milieu ils pénètrent : diversité des sylviculteurs, missions de la forêt, enjeux sociétaux...

Le lien avec la population incitait Jacques-Régis Descours à faire un point sur les assurances : en plus de la responsabilité civile (prise en charge d'un dégât de la forêt chez un tiers, mais pas sur le tracteur du forestier) dont bénéficie un adhérent à Fransylva, une protection juridique existe : « *Si un tiers occasionne un dégât sur une parcelle forestière et qu'il y a litige, le propriétaire peut se faire assister juridiquement pour constituer son dossier de défense.* » Le président de Fransylva Loire insistait également sur la responsabilité civile que doit avoir toute association qui organise une randonnée dans une propriété privée : outre la demande de droit de passage, elle doit également présenter au propriétaire (ou à minima à la mairie) une attestation d'assurance en cas d'incident ou d'accident sur un des participants. « *Ce n'est pas de la responsabilité du propriétaire forestier de s'assurer, mais bien à l'association de l'être pour ses adhérents.* »



Pour le président de Fransylva Loire, Jacques-Régis Descours : « *On ne peut pas dire, d'un côté : "Il ne faut pas abattre les arbres" et de l'autre "il faut faire des constructions en bois".* »



Les propriétaires forestiers ont la volonté de communiquer sur les enjeux de la forêt auprès de nombreux interlocuteurs : le grand public, les élus et les collectivités, les chasseurs, mais aussi les gendarmes ou encore les pompiers.

Le lien avec les collectivités

Autre catégorie d'interlocuteurs : les élus du territoire. « *Nous, les propriétaires forestiers, avons une absolue nécessité de participer aux réunions d'élaboration des PLU et PLUi et de nous faire connaître, insistait Jacques-Régis Descours. La forêt est souvent oubliée et méconnue des bureaux d'étude. Nous devons leur expliquer les enjeux. Il est donc important que chacun d'entre nous puisse se faire connaître auprès des élus de sa commune.* »

Dans son rapport moral et d'activité, il illustre ses propos par un exemple : Fransylva Loire participe depuis le début aux réunions dédiées à l'élaboration de la charte forestière de Loire Forez. Plusieurs orientations concernent directement les propriétaires : sensibilisation du grand public aux enjeux forestiers, amélioration de l'accès aux parcelles, organisation de la gestion des petites parcelles, intégration de l'impact du changement climatique dans la gestion des forêts. « *La desserte forestière est importante. Souvent, elle dépend de plusieurs propriétaires, ce qui ne facilite pas les choses pour se mettre d'accord. Il faut savoir que le CNPF (Centre national de la propriété forestière) et le Département aident pour les accès aux parcelles.* »

Les chasseurs constituent d'autres interlocuteurs privilégiés. Deux représentants des propriétaires forestiers siègent à la CDCFS (Commission département-

tale de la chasse et de la faune sauvage). Le président de Fransylva Loire osait affirmer que « *la communication avec le monde de la chasse est compliqué* ». Il annonçait que Fransylva Loire accueille actuellement un stagiaire pour relever les dégâts de gibiers en forêt. Et d'inciter les propriétaires forestiers à faire remonter les dégâts sur plantations, mais aussi sur les zones de régénération naturelle.

Dans cette logique de communiquer auprès d'intervenants en forêt, une rencontre a été organisée entre les acteurs de la forêt et la gendarmerie de Montbrison, à l'initiative de cette dernière. « *Les gendarmes sont de plus en plus appelés pour des conflits liés à la forêt, par exemple entre promeneurs et bûcherons* », relatait Jacques-Régis Descours, sans pour autant connaître la sylviculture. Une journée de formation va donc être mise en place pour les gendarmes afin de leur présenter le monde forestier.

Face au changement climatique

La problématique générale du changement climatique sur l'impact de la gestion forestière est de plus en plus prégnante : mortalité des arbres, arrivée de maladies, mais aussi risques accrus d'incendies. Avec l'augmentation du risque climatique, Fransylva a fait le choix de faire évoluer l'assurance proposée aux propriétaires forestiers pour les aider à faire face à la reconstruction à la

suite de dommages causés par des aléas climatiques (tempête, neige, incendie). « *En souscrivant à cette assurance, ils peuvent bénéficier d'une aide financière si l'état de catastrophe naturelle est reconnu* », expliquait le président.

L'évolution du climat fait travailler ensemble des acteurs qui n'avaient pas forcément l'occasion de se rencontrer. Alors que les risques d'incendies deviennent un sujet d'actualité dans la Loire, Jacques-Régis Descours annonçait qu'une réunion se tiendrait le 14 juin avec les intervenants du monde forestier et les représentants de l'Etat : Sdis, CNPF, ONF, DDT, Fransylva. « *Deux points importants de réflexion seront abordés : permettre l'accès aux parcelles et à l'eau.* »

Le président de Fransylva Loire rappelait l'obligation légale de défrichage dans treize communes du département, définie dans un arrêté de 1920. Cet arrêté pourrait être élargi à d'autres communes. Les propriétaires de constructions en bordure de forêt ont l'obligation de défricher dans un rayon de 200 mètres pour se protéger des feux de forêt. Le maire a un devoir d'information sur ce sujet. « *La bonne entente entre les propriétaires, les propriétaires forestiers et le maire est essentielle.* »

Gestion forestière nécessaire

Il ne faut pas oublier que « *les propriétaires gèrent leurs forêts. L'exploitation forestière est une nécessité* », insistait Jacques-Régis Descours. Il poursuivait, égratignant quelque peu des idéologies écologistes : « *On ne peut pas dire, d'un côté : "Il ne faut pas abattre les arbres" et de l'autre "il faut faire des constructions en bois"* ». L'occasion pour lui de rappeler que les propriétaires peuvent bénéficier d'aides financières pour la gestion forestière. « *Nous avons la chance d'avoir à nos côtés le Conseil départemental, qui nous accompagne avec neuf dispositifs. Le dernier en date porte sur la réduction des frais de notaires pour l'acquisition de petites parcelles.* » Chantal Brosse, vice-présidente du Département en charge de l'agriculture, et Jean-François Chorrain, conseiller départemental délégué chargé du soutien à la filière forêt bois, avaient d'ailleurs fait le déplacement.

Le président de Fransylva Loire précisait que les propriétaires forestiers peuvent également élargir à des aides régionales et nationales, non cumulables

CONSEIL DÉPARTEMENTAL / Soutien à la filière forêt-bois

Le Plan filière forêt-bois 2021-2027 du Département de la Loire se décline en neuf dispositifs en lien avec le développement durable : valoriser la filière forêt-bois par un contrat territorial avec les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ; soutenir les organismes forestiers privés de la Loire ; développer la communication en faveur de la filière forêt-bois ; élargir le soutien à la desserte forestière (création et rénovation) ; expérimenter de nouveaux outils autour du foncier pour les jeunes sylviculteurs ; créer la ressource de demain par un reboisement adapté au changement climatique (dont l'expérimentation) ; aider les sylviculteurs dans la conduite de leurs peuplements forestiers ; accompagner l'investissement et l'innovation pour toutes les entreprises de la filière forêt-bois ; aider à l'installation des jeunes entrepreneurs de travaux forestiers. ■

entre elles. « *Ce n'est pas parce qu'il existe des aides qu'un propriétaire doit avoir un projet. C'est bien parce qu'il a un projet qu'il peut réfléchir aux aides dont il peut bénéficier* », intervenait alors le représentant du CNPF Loire. Cette structure se tient d'ailleurs à la disposition des propriétaires forestiers pour les informer sur ces dispositifs.

Les responsables de Fransylva Loire encouragent les propriétaires à se former et à faire former leurs descendants à la gestion forestière. « *Avec les successions, l'éloignement physique entre les propriétaires et les parcelles est une réalité, poursuivait Jacques-Régis Descours. Les nouvelles générations doivent se préoccuper de la gestion de leurs forêts et donc suivre une formation.* » C'est ce que propose Fransylva et le CNPF à travers la formation intitulée Fogefor, qui permet de donner aux propriétaires les bases de la gestion d'un bien forestier.

Forêt et environnement

L'environnement est un domaine qui mobilise de plus en plus les forestiers. Les bois peuvent être qualifiés PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières, « *plus proche des propriétaires* », assurait le président) ou FSC (gestion forestière durable). « *La certification PEFC a été remise à jour. Fransylva l'a signée. Reste maintenant à mettre en place les modalités.* »

La forêt peut également être concernée par les démarches RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) : dans le cadre de leur contribution aux enjeux de développement durable, les entreprises peuvent attribuer des aides aux propriétaires forestiers. Fransylva a mis en place un dispositif allant dans ce sens. Un propriétaire ligérien en a d'ailleurs bénéficié dans le cadre d'un repeuplement. « *Dans ce cas-là, c'est une entreprise nationale, mais il ne faut pas hésiter à aborder le sujet avec des entreprises locales. C'est un nouveau mode d'aide à ne pas négliger.* » ■